

● (1810)

[Traduction]

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

A l'ordre. La décision que vient de prendre la Chambre vaut également pour la deuxième motion inscrite au nom du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson).

Comme il est plus de 6 heures, la Chambre s'ajourne à 8 heures demain soir, conformément à l'ordre adopté le lundi 24 novembre 1980.

(A 6 h 12, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
